

Reçu le
22/10/2024
en Sous-Préfecture
de Cholet

EAU POTABLE

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE**

EXERCICE 2023



Surverse au barrage de Ribou le 8 décembre 2023.

Table des matières

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....4

A - Compétence exercée.....	4
B - Territoire desservi.....	5
C - Mode de gestion du service.....	5
D - Population desservie.....	6
E - Équipements du service.....	8
a) Sites de captage :.....	8
b) Usines :.....	9
c) Réservoirs :.....	9
d) Linéaire de réseau par commune.....	10
F - Volumes / tonnages et leur évolution.....	11
2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	14
A - Qualité de la ressource.....	14
a) Suivi de la qualité des eaux brutes.....	14
a.1 – Conformité sanitaire des eaux brutes des captages d’eau potable.....	14
a.2 - Qualité de la ressource en eau des captages.....	14
b) Indice de protection de la ressource.....	15
B – Qualité de l’eau potable.....	16
a) Conformité et limites de référence.....	16
b) Conformité de l’eau potable.....	17
c) Référence de qualité de l’eau potable.....	18
C – Gestion patrimoniale des réseaux.....	18
D - Performance sur réseau.....	20
E - Renouvellement du réseau.....	21
F – Relation à l’usager.....	22
3 - ACTIONS RÉALISÉES ET À VENIR.....	23
A - Actions réalisées – organisation (y compris évolution hygiène & sécurité).....	23
B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux).....	25
C - Dépenses (H.T.) de l’exercice (Hors restes à réaliser).....	27
D - Investissements à venir.....	27
4 - FINANCEMENT DU SERVICE.....	29
A - Montants des recettes d’exploitation.....	29
B - État de la dette.....	30
5 - TARIFICATION DU SERVICE.....	30
A - Présentation générale des modalités de tarification du service.....	30
1) Tarifs au 01/01/2023.....	31
a) Tarifs délégataire : EAU DE CHOLET Veolia.....	31
b) Tarifs Collectivité – Cholet Agglomération.....	31
2) Tarifs au 01/01/2024.....	32
a) Tarifs délégataire : EAU DE CHOLET Veolia.....	32

b) Tarifs Collectivité – Cholet Agglomération.....	32
c) Part des organismes publics :.....	32
B - Prix du service.....	33
a) Facture 120 m ³ pour toutes les communes du territoire de Cholet Agglomération :.....	33
b) Facture 120 m ³ périmètre ex-EDL :.....	34
c) Facture 120 m ³ périmètre ex-ROC :.....	35
d) Facture 120 m ³ périmètre ex-RSS.....	36
6 - ACTIONS DE SOLIDARITÉ.....	37

ANNEXES :

ARS : Qualité de l'eau distribuée	39
Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Informations.....	44

RPQS EAU POTABLE - 2023

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2023

(Quelques chiffres clés)

- Nombre d'abonnés : 46 119 sur l'ensemble du territoire (+0,83 % par rapport à 2022)
- Prix unique du service au 01/01/2024 :
 - facture 120 m³ avec redevance pollution de l'Agence de l'eau
 - 260,08 € TTC soit de 2,17 € TTC/m³
- Volumes distribués (volumes produits Ribou et Rucette + imports – exports) :
 - 6 306 756 m³ (-9,7 % par rapport à 2022)
- Longueur de réseaux (hors branchements) : 1 735 km
- Rendement du réseau : 89,7 % (86 % en 2022)
- Volumes consommés par les abonnés : 5 598 252 m³ (-4,7 % par rapport à 2022)

1 - Présentation générale du service

A - Compétence exercée

Cholet Agglomération assure l'organisation et la gestion du cycle de production et de distribution en eau potable, ainsi que la protection de la ressource.

Elle exerce cette compétence directement pour l'ensemble du territoire de l'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020 suite à la dissolution des syndicats d'eau.

L'Agglomération assure toutes les missions du service public de l'eau potable à savoir :

- la gestion et la préservation de la ressource en eau pour l'alimentation en eau potable ;
- la production et le traitement de l'eau ;
- le transport et le stockage de l'eau ;
- la distribution de l'eau potable et le suivi de la qualité sanitaire de l'eau distribuée ;
- la réalisation du schéma de distribution de l'eau potable.

Depuis 2020, Cholet Agglomération adhère au Syndicat Interdépartemental d'Alimentation en Eau Potable (SIDAEP) des Mauges et de la Gâtine. Ce Syndicat assure la production et le transport d'eau potable pour le compte de Cholet Agglomération et permet de desservir le territoire de l'ex-SMAEP des Eaux de Loire (ex-EDL) et de l'ex-SMAEPA Région Sud Saumuroise (ex-RSS).

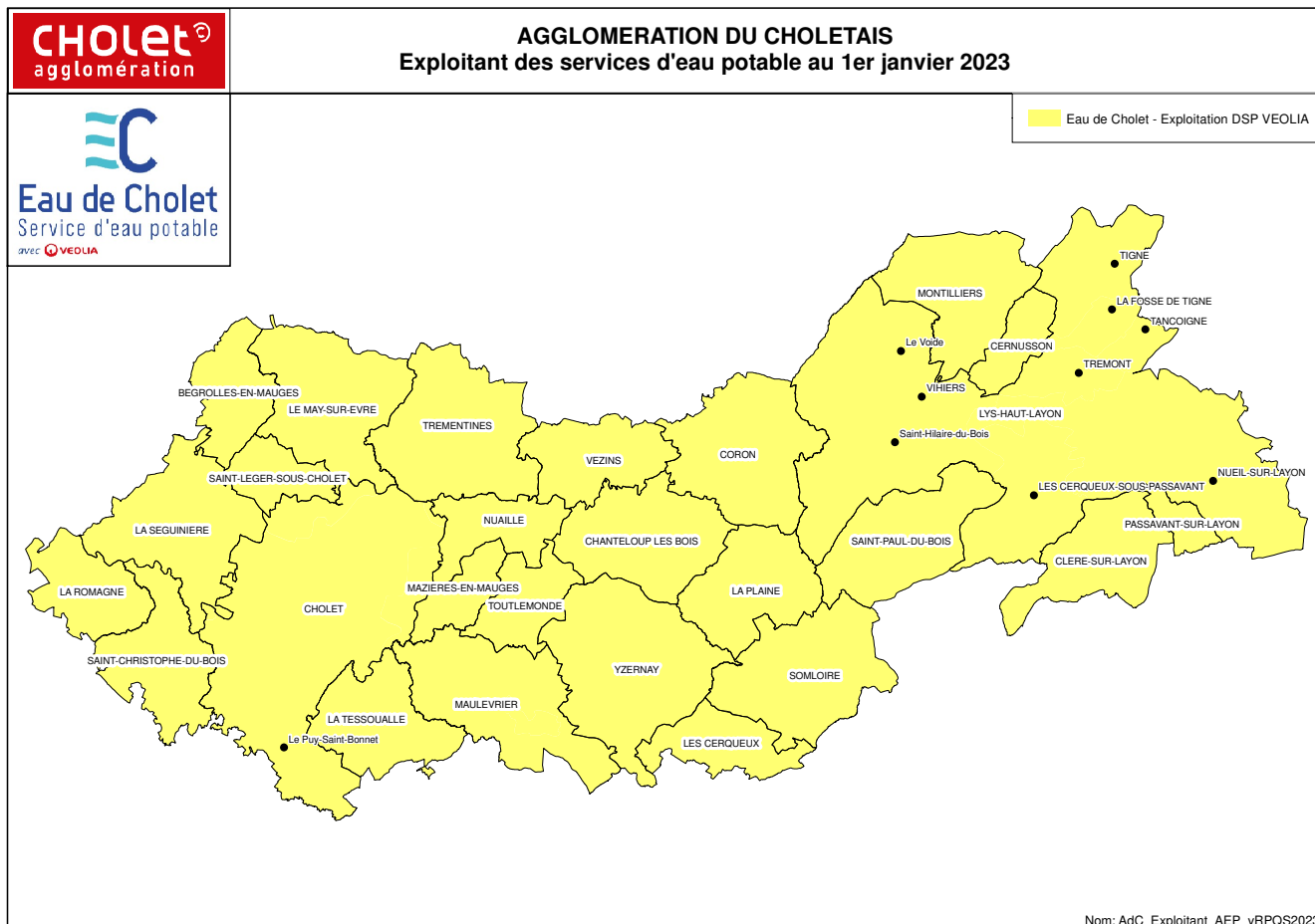
Le règlement du service public de l'eau potable a été approuvé par le Conseil de Communauté de Cholet Agglomération en date du 15 février 2021.

L'harmonisation des tarifs de l'eau potable est effective depuis le 1^{er} janvier 2024, sur l'ensemble du périmètre de l'agglomération y compris les périmètres historiques des anciens Syndicats d'Eau.

B - Territoire desservi

Le territoire desservi est présenté sur la carte ci-dessous. Depuis le 1^{er} avril 2021, l'exploitation et le niveau de service sont les mêmes sur tout le territoire de Cholet Agglomération.

Il est précisé que de façon exceptionnelle, Cholet Agglomération dessert certains écarts situés en dehors du périmètre de l'Agglomération et qu'à l'inverse les services d'eau voisins desservent certains habitants situés sur le territoire de Cholet Agglomération



C - Mode de gestion du service

Depuis le 1^{er} avril 2021, Cholet Agglomération a confié l'exploitation du service d'eau potable dénommé EAU DE CHOLET à un unique prestataire Veolia jusqu'au 31 décembre 2031. Ce contrat a été adopté par le Conseil de Communauté en date du 15 février 2021.

EAU DE CHOLET-Veolia assure l'exploitation du service, à savoir :

- l'exploitation des ouvrages de production et de stockage, et le réseau d'adduction et de distribution ainsi que les interventions d'urgence,
- l'entretien et le renouvellement des équipements des usines et des réseaux/ouvrages (selon le plan pluriannuel défini par la collectivité),
- la gestion des abonnés (y compris l'information aux usagers),
- la facturation et le recouvrement des redevances (y compris de l'assainissement collectif, hors assainissement non collectif),
- l'exploitation et l'entretien des barrages de Ribou et Verdon (hors suivis réglementaires).

La collectivité conserve en gestion directe, en tant qu'autorité organisatrice :

- le renouvellement des réseaux de transport et de distribution,
- la création des ouvrages neufs et les travaux d'amélioration des installations et réseaux,
- le pilotage technique et la gestion réglementaire des barrages,
- la gestion et l'entretien des sites de captage d'eau souterraine et d'eaux superficielles (lacs-réservoirs),
- la surveillance des périmètres de protection,
- la protection de la ressource en eau et la mise en œuvre des plans d'actions des captages.

Les ouvrages liés à la compétence " Défense Extérieure Contre l'Incendie " (DECI) ne relèvent pas de la compétence eau potable. Il faut noter un transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2022 des communes vers Cholet Agglomération (pilotage par le service Établissements Reçevant du Public ERP – Nuisances).

Indicateurs :

- Date des contrats DSP et échéance - Détails prestations déléguées et prestations AdC

D - Population desservie

Le territoire desservi concerne 46 119 abonnés pour une population totale de Cholet Agglomération de 107 003 habitants (source Insee – janvier 2020).

	2020	2021	2022	2023	Evolution
Nombre d'abonnés (total)	44 590	44 942	45 738	46 119	+0,83%
Dont usagers domestiques					
Tarif bleu		41 507	41 681	41 929	+0,59%
0,00 €					
Tarif vert		3 403	4 010	4 160	+3,74%
Tarif Jaune		12	12	11	-8,33%
Tarif Orange		13	13	14	+7,69%
Vente en gros			5	5	
Bornes de puisage			17	19	
Population estimée	103 248	107 003	107 003	107 973	+0,91%
	(base INSEE 2015)	(base INSEE 2020)	(base INSEE 2020)		

Pour 2023, 90,9 % des abonnés bénéficient du tarif bleu réservé aux locaux à usage d'habitation dits " usagers domestiques ".

Part des usagers domestiques	2021	2022	2023
Tarif bleu	92,4%	91,1%	90,9%

Répartition des abonnés par commune hors vente en gros et bornes de puisage :

Commune	Nombre d'abonnés	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Commune	Nombre d'abonnés	Nombre d'habitants desservis total (estimation)
BEAUPREAU-EN-MAUGES (ECARTS)	7	2	LYS-HAUT-LAYON	3 695	7 907
BÉGROLLES-EN-MAUGES	814	2 167	MAULÉVRIER	1 419	3 283
CERNUSSON	137	340	MAZIERES-EN-MAUGES	556	1 295
CHANTELOUP-LES-BOIS	334	702	MONTILLIERS	503	1 221
CHEMILLÉ-EN-ANJOU (ECARTS)	4	9	NUAILLÉ	676	1 481
CHOLET	23 578	56 286	PASSAVANT SUR LAYON	93	129
CLÉRÉ-SUR-LAYON	167	346	SAINTE CHRISTOPHE DU BOIS	1 260	2 934
CORON	666	1 595	SAINTE-LEGER-SOUS-CHOLET	1 331	3 133
DOUÉ-EN-ANJOU (ECARTS)	11	23	SAINTE PAUL DU BOIS	281	620
LA PLAINE	448	1 031	SÈVREMOINE (ECARTS)	8	3
LA ROMAGNE	905	2 044	SOMLOIRE	398	889
LA SEGUINIÈRE	1 811	4 328	TOUTLEMONDE	562	1 350
LA TESSOUALLE	1 475	3 269	TRÉMENTINES	1 308	3 164
LE MAY-SUR-ÈVRE	1 669	3 918	VEZINS	796	1 761
LES CERQUEUX	370	890	YZERNAY	832	1 852

Indicateurs D101.0 :

- Population desservie ou collectée = nombre d'habitants

sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée

+ Nombre d'abonnements

E - Équipements du service

a) Sites de captage :

Le service d'eau de Cholet Agglomération compte deux sites de captage :

1/ Captage en eau superficielle de Ribou à Cholet via deux lacs-réservoirs formés par deux barrages Ribou et Verdon

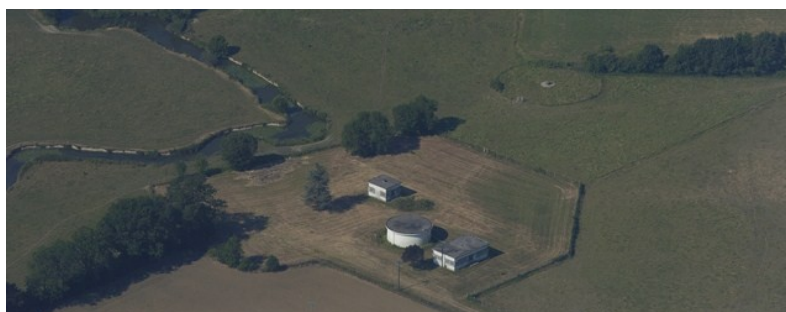
- Barrage de Ribou : hauteur 21 m
longueur 162 m
retenue d'eau 3 200 000 m³ – surface en eau 83 ha



Barrage de Ribou (2013)

- Barrage du Verdon : hauteur 27 m
longueur 825 m (ailes en terre + voûtes centrales)
retenue d'eau 14 600 000 m³ – surface en eau 220 ha
- Soutien d'étiage : Un arrêté de 2008 dit "règlement d'eau des barrages" fixe le débit d'étiage ou de restitution du barrage de Ribou vers la Moine à 200 l/seconde toute l'année sauf en Juin, Juillet et Aout où il est de 400l/s pour assurer la vie aquatique et les usages de l'eau à l'aval. En cas de déficit de remplissage, ce débit peut être diminué jusqu'à 50l/s.

- Captage en eau souterraine de la Rucette au Puy Saint Bonnet via un puits à drains rayonnant et 3 forages.



Captage et usine de la Rucette (2014)

b) Usines :

- Usine de Moulin Ribou (commune de Cholet) :
 - capacité nominale : 24 000 m³/jour sur 20 h
 - filrière complète avec ultra-filtration et citerne de 3 000 m³
 - station de refoulement et de secours vers le SIDAEP Mauges Gatine



Bloc de traitement T4 de l'usine de Ribou (2019)

- Usine de La Rucette (commune du Puy Saint Bonnet) :
 - capacité nominale : 1 200 m³/jour
 - 1 puits à drains rayonnants et 3 forages
 - filtre à charbon actif en grains, chloration

c) Réservoirs :

- CHOLET :
 - château d'eau de La Blanchardière : 5 000 m³
 - château d'eau des Landes : 1 500 m³
- LE PUY-SAINT-BONNET :
 - château d'eau de La Combe : 300 m³
- BÉGROLLES-EN-MAUGES :
 - bâches au sol de La Beusse : 1 000 m³
- CLÉRÉ-SUR-LAYON :
 - château d'eau de La Laiterie : 500 m³
- LA SALLE DE VIHIERES :
 - château d'eau de La Maslinière : 1 320 m³
- LA SEGUINIÈRE :
 - château d'eau rue Louis et Alcine Brouillet : 300 m³
- LE MAY-SUR-ÈVRE :
 - château d'eau rue Saint Michel : 500 m³
 - bâche au sol de La Caltière : 50 m³
- SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET :
 - château d'eau chemin du Chêne Souché : 500 m³
- TRÉMENTINES :
 - château d'eau rue du Château d'eau : 300 m³
- VIHIERES :
 - château d'eau chemin de Pic Boeuf : 400 m³

d) Linéaire de réseau par commune

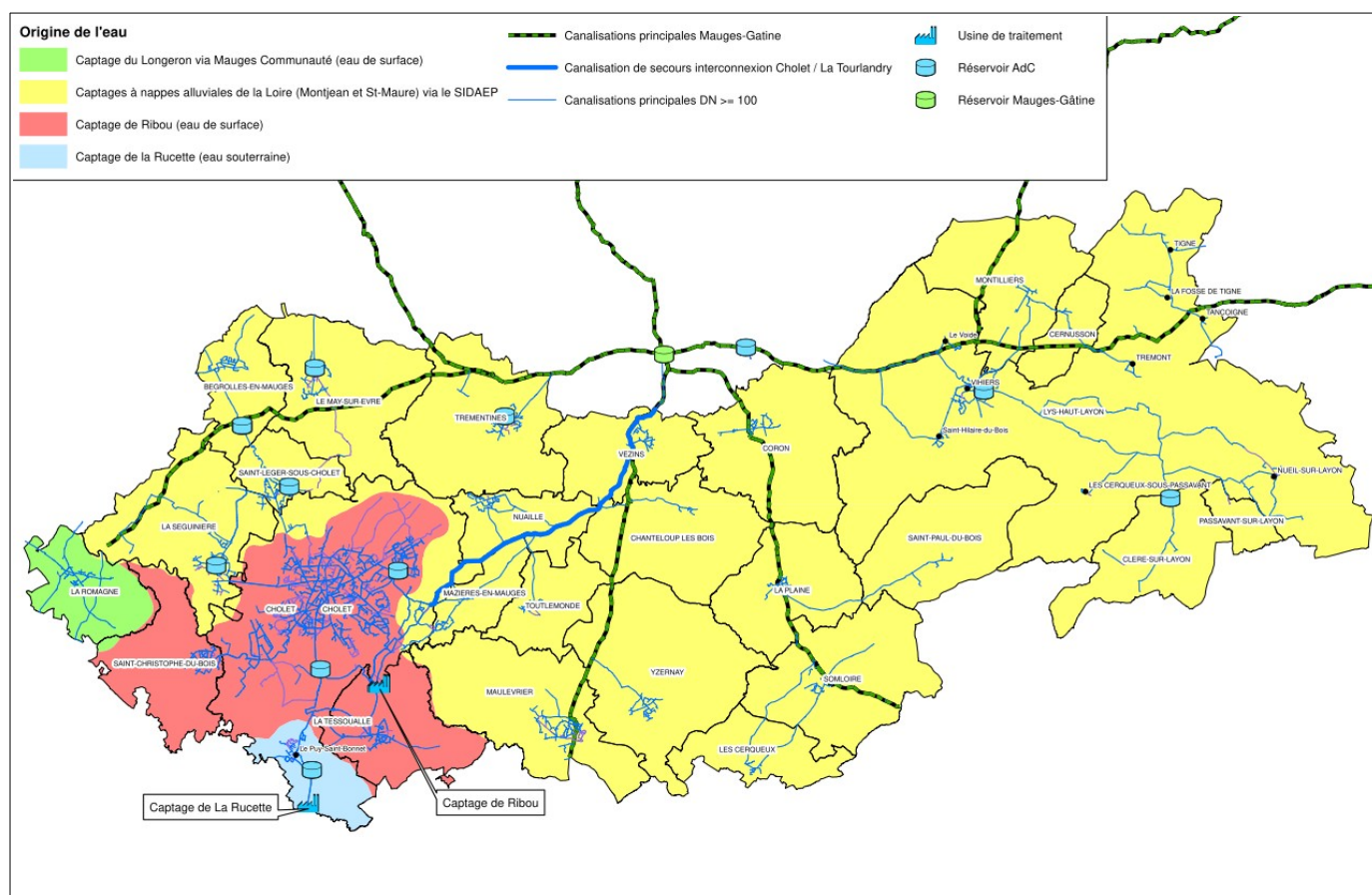
Communes	2022	2023	Évolution (en ml)
<i>Beaupréau-en-Mauges</i>	2 028	2 023	-5
<i>Bégrolles-en-Mauges</i>	35 230	35 345	115
<i>Cernusson</i>	15 517	15 332	-185
<i>Chanteloup-les-Bois</i>	33 518	33 068	-450
<i>Chemillé-en-Anjou</i>	4 161	4 155	-6
<i>Cholet/PSB</i>	431 378	430 052	-1 326
<i>Cléré-sur-Layon</i>	26 833	27 205	372
<i>Coron</i>	56 942	57 034	92
<i>Doué-en-Anjou</i>	5 264	5 253	-11
<i>La Plaine</i>	39 979	40 201	222
<i>La Romagne</i>	36 831	36 949	118
<i>La Séguinière</i>	74 296	73 195	-1 101
<i>La Tessoualle</i>	53 319	53 995	676
<i>Le May-sur-Evre</i>	64 951	66 785	1 834
<i>Les Cerqueux</i>	27 290	27 343	53
<i>Lys-Haut-Layon</i>	273 003	274 573	1 570
<i>Maulévrier</i>	71 157	70 937	-220
<i>Mazières-en-Mauges</i>	24 589	25 355	766
<i>Montilliers</i>	43 451	43 554	103
<i>Nuillé</i>	35 851	35 695	-156
<i>Passavant-sur-Layon</i>	6 266	5 555	-711
<i>Saint-Christophe-du-Bois</i>	45 421	45 550	129
<i>Saint-Léger-sous-Cholet</i>	36 049	35 858	-191
<i>Saint-Maurice-Etusson</i>	433	433	0
<i>Saint-Paul-du-Bois</i>	32 970	33 022	52
<i>Saint-Pierre-des-Echaubrognes</i>	530	530	0
<i>Sèvremoine</i>	2 516	2 131	-385
<i>Somloire</i>	47 774	47 652	-122
<i>Toutlemonde</i>	25 714	26 152	438
<i>Trémentines</i>	66 788	67 615	827
<i>Vezins</i>	46 146	47 513	1 367
<i>Yzernay</i>	64 533	65 077	544
TOTAL	1 730 728	1 735 137	4 409

La cartographie des réseaux fait l'objet d'amélioration régulières faisant évoluer les linéaires de réseaux. Ainsi, les linéaires négatifs représentent une régularisation du linéaire réel de la commune ou un abandon de double réseau.

Indicateurs : Linéaire de réseaux de desserte

F - Volumes / tonnages et leur évolution

Sur le périmètre de Cholet Agglomération, l'eau provient de ressources présentées ci-dessous :



Origine de l'eau et principaux ouvrages.

Les usines de production d'eau potable de Cholet Agglomération sont alimentées par deux ressources :

- un captage d'eau superficielle : les lacs-réservoirs de Ribou et Verdon dont l'aire d'alimentation du captage s'étend entre Cholet Agglomération et l'Agglomération du Bocage Bressuirais (Deux-Sèvres). L'usine de Ribou dessert les communes de Cholet, La Tessoualle et Saint Christophe du Bois.
- un captage d'eau souterraine : le champ captant de La Rucette dont l'aire d'alimentation couvre Cholet Agglomération, la Vendée et les Deux-Sèvres. L'usine de Rucette dessert la commune associée du Puy Saint Bonnet.

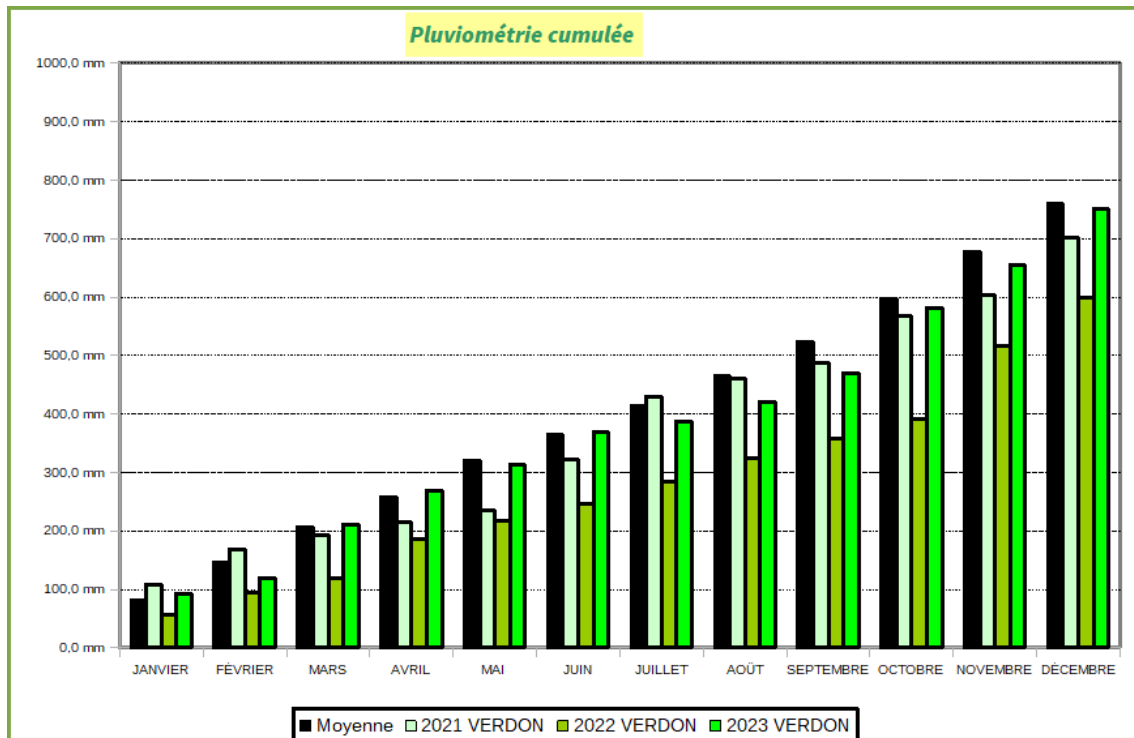
Le SIDAEP Mauges Gatine assure la production à partir des usines de Montjean sur Loire et du Thoureil. Il s'agit de captages dans la nappe alluviale de la Loire. Les achats auprès du SIDAEP Mauges Gâtine desservent les communes de Bégrolles-en-Mauges, Cernusson, Chanteloup-les-Bois, Clere-sur-Layon, Coron, La Plaine, La Séguinière, Le May-sur-Evre, Les Cerqueux, Lys-Haut-Layon, Maulévrier, Mazières-en-Mauges, Montilliers, Nuaille, Passavant-sur-Layon, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Paul-du-Bois, Somloire, Toutlemonde, Trémentines, Vezins, Yzernay.

Uniquement pour la commune de La Romagne, c'est l'usine du Longeron appartenant à Mauges Communauté qui produit l'eau potable à partir d'un captage d'eau superficielle dans la Sèvre Nantaise.

Cholet Agglomération peut secourir le SIDAEP Mauges Gâtine à partir de l'usine de Ribou pour une capacité de 8 000 à 10 000 m³/jour. Ce secours peut servir à alimenter partiellement les territoires voisins du Syndicat du Val de Loire (79), de Mauges Communauté, de Saumur Val de Loire et du Syndicat d'Eau d'Anjou.

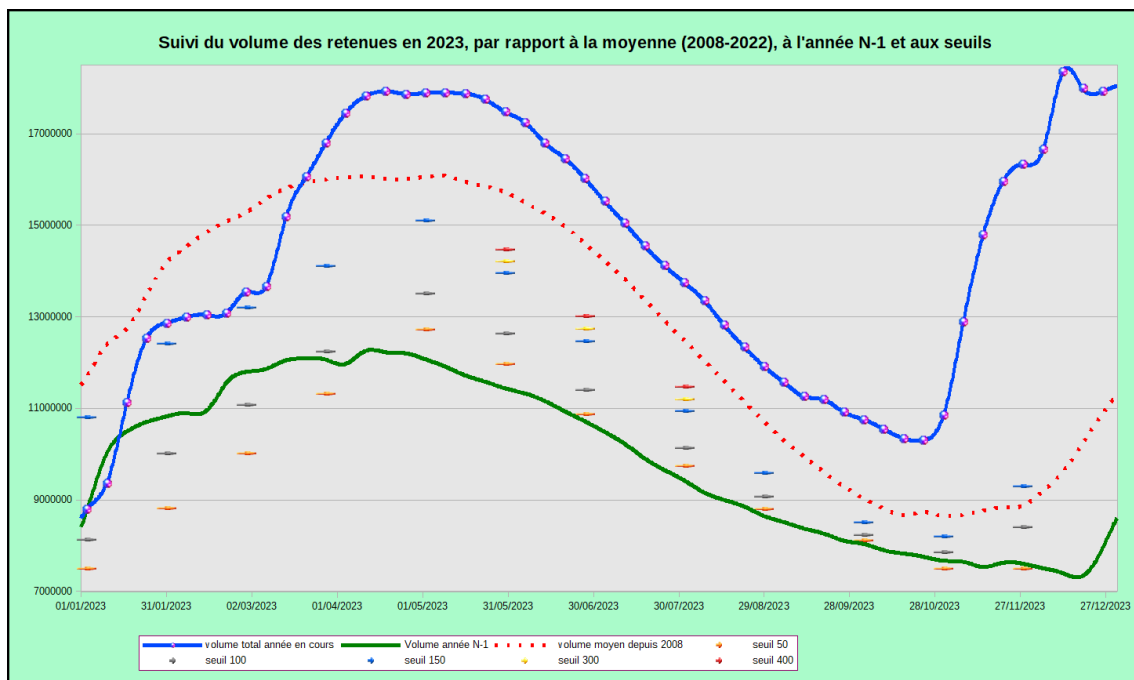
La gestion hydraulique 2023 des barrages :

L'année 2023 a été marquée par une forte pluviométrie en janvier puis en mars. Le cumul enregistré au barrage du Verdon en 2023 s'élève à 750 mm soit -5% par rapport à la moyenne 1961-2021 (792mm) après deux années 2021 et 2022 en dessous de la moyenne (environ 30 % de déficit cumulé).



Ces deux mois de forte pluviométrie ont permis un remplissage complet des deux lacs-réservoirs de Ribou et Verdon en avril 2023. Ce remplissage a été tardif et décalé d'environ 2 mois. Il fait suite à l'année 2022 très déficitaire.

Le volume minimum a été atteint le 03 janvier 2023 avec 8 794 447 m³. Au maximum, le volume stocké s'est élevé à 18 347 911 m³ le 12 décembre 2023 soit 106 % de la capacité totale de 17,8 millions de m³.



Le débit restitué à la rivière La Moine est resté réduit à 150 l/s tout le mois de janvier suite à l'année 2022 très déficitaire (situation de remplissage inférieure à la normale conformément à l'arrêté préfectoral). A partir de février 2023 et le retour des pluies, un débit de 200 l/s a pu être restitué à la rivière. Avec le remplissage complet du printemps, le débit majoré de 400 l/s a pu être réalisé pour les mois de juin, juillet et août.

L'importante pluviométrie de fin d'année a également permis de terminer l'année 2023 avec un remplissage complet des deux lacs-réservoirs de Ribou et Verdon dès le mois de décembre 2023.

La synthèse des volumes produits et distribués :

	2021	2022	2023	Evolution
Volume total prélevé (m³) :	5 221 922	5 119 073	4 204 667	-17,9%
<i>Usine de Ribou</i>	<i>5 022 430</i>	<i>4 917 222</i>	<i>3 985 298</i>	<i>-19,0%</i>
<i>Usine de Rucette</i>	<i>199 492</i>	<i>201 851</i>	<i>219 369</i>	<i>+8,7%</i>
Volume total produit (m³) – A :	4 383 555	4 427 375	3 750 701	-15,3%
<i>Usine de Ribou</i>	<i>4 182 897</i>	<i>4 225 524</i>	<i>3 532 968</i>	<i>-16,4%</i>
<i>Usine de Rucette</i>	<i>200 658</i>	<i>201 851</i>	<i>217 733</i>	<i>+7,9%</i>
Volume total importé (m³) – B :	3 334 324	3 292 443	3 140 942	-4,6%
<i>Sidaep Mauges Gatine</i>	<i>1 885 214</i>	<i>1 994 386</i>	<i>1 881 174</i>	<i>-5,7%</i>
<i>Dont CA Mauges Communauté</i>	<i>1 396 311</i>	<i>1 298 053</i>	<i>1 249 578</i>	<i>-3,7%</i>
<i>Dont CA Saumur Val de Loire</i>	<i>52 799</i>	<i>4</i>	<i>10 190</i>	<i>+254650,0%</i>
Volume total exporté (m³) – C :	705 270	737 802	584 887	-20,7%
<i>Sidaep Mauges Gatine</i>	<i>89 583</i>	<i>96 337</i>	<i>47 058</i>	<i>-51,2%</i>
<i>CA Mauges Communauté</i>	<i>589 379</i>	<i>617 297</i>	<i>510 189</i>	<i>-17,4%</i>
<i>CA Saumur Val de Loire</i>	<i>4 719</i>	<i>398</i>	<i>7 608</i>	<i>+1811,6%</i>
<i>Synd d'Eau de l'Anjou</i>	<i>20 046</i>	<i>21 721</i>	<i>18 449</i>	<i>-15,1%</i>
<i>Synd du Val de Loire (79)</i>	<i>1 543</i>	<i>2 049</i>	<i>1 583</i>	<i>-22,7%</i>
Volumes totaux distribués (m³) A+B-C	7 012 609	6 982 016	6 306 756	-9,7%
Volumes vendus sur le périmètre CA (m³)	6 064 325	5 889 576	5 598 252	-4,9%

Indicateurs :

- *Nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource*
- *Volumes achetés à d'autres services*
- *Volumes vendus au cours de l'exercice en distinguant volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés et aux autres abonnés et volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable distribués*

2 - Indicateurs de performance

A - Qualité de la ressource

a) Suivi de la qualité des eaux brutes

a.1 – Conformité sanitaire des eaux brutes des captages d'eau potable

	Contrôle sanitaire			Surveillance par le délégataire		
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	% de conformité	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses conformes	% de conformité
Microbiologique	45	45	100%	24	24	100%
Physico-chimique	10 846	10 843	99,97%	1078	1078	100%

Les non-conformités observées en 2023 (comme en 2022) correspondent à 2 dépassements sur le paramètre COT (Carbone Organique Total) sur le captage de Ribou. Ce paramètre fait l'objet d'une autorisation de dépassement qui implique le portage par Cholet Agglomération d'un programme d'action pour la reconquête de la qualité de la ressource en eau. Un dépassement concerne l'oxygène dissous.

a.2 - Qualité de la ressource en eau des captages

Ces indicateurs correspondent au suivi réalisé dans le cadre du plan d'action volontaire porté directement par Cholet Agglomération et des actions pour la préservation de la ressource en eau des captages.

Captage de Ribou – Suivi de la qualité des eaux brutes de 2023

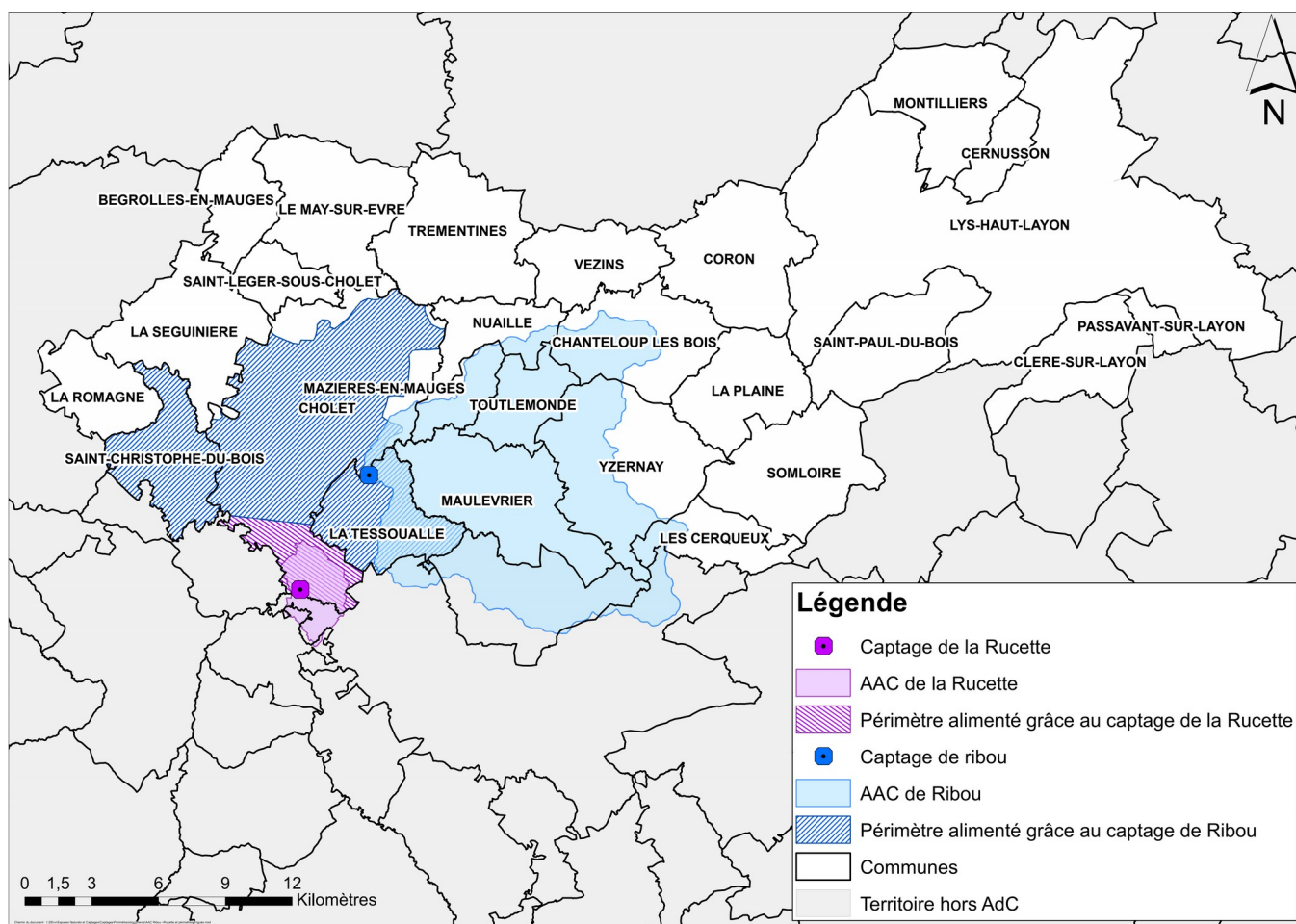
Paramètres	2022											
	Nb de prélèvements	Valeur maximale	Moyenne	Suivi sanitaire				Suivi AAC				
				Objectifs sanitaire	Nb de conformité	% de conformité	Atteinte de l'objectif	Objectif de l'AdC	Objectifs du SAGE S-N	Nb de conformité	% de conformité	Atteinte de l'objectif
Matières organiques (COT)	24	14,80 mg/l	9,27 mg/l	10 mg/l 100 % du temps	16	67%	✗	10 mg/l 100 % du temps	/	16	67%	✗
Phosphore (P total)	24	0,10 mg/l	0,06 mg/l	0,7 mg/l 90 % du temps	24	100%	✓	/	0,03 mg/l 100 % du temps	3	13%	✗
Nitrates (NO3)	24	17,00 mg/l	5,66 mg/l	50 mg/l 95 % du temps	24	100%	✓	/	50 mg/l 100 % du temps et 25 mg/l 95 % du temps	24	100%	✓
Sommes des pesticides	12	0,43 µg/l	0,34 µg/l	/	/	/	/	/	0,5 µg/l 100 % du temps	12	100%	✓
Sommes des pesticides (hors non pertinent)	12	0,30 µg/l	0,22 µg/l	5 µg/l 95 % du temps	12	100%	✓	/	/	/	/	/
Pesticide / matière active	12	0,16 µg/l	/	/	/	/	/	/	0,1 µg/l 100 % du temps	7	58%	✗
Pesticide / matière active (hors non pertinent)	12	0,16 µg/l	/	2 µg/l 95% du temps	12	100%	✓	/	/	/	/	/

Captage de La Rucette – Suivi de la qualité des eaux brutes de 2023

Paramètres	Nb de prélèvements	Valeur maximale	Moyenne	Suivi sanitaire				Suivi AAC				
				Objectifs sanitaire	Nb de conformité	% de conformité	Atteinte de l'objectif	Objectifs de l'AdC	Objectifs du SAGE S-N	Nb de conformité	% de conformité	Atteinte de l'objectif
Turbidité	2	1,80 UTN	1,08 UTN	/	/	/	/	0,50 UTN	/	1	50%	✗
Nitrates (NO3)	2	26 mg/l	26 mg/l	100 mg/l 95 % du temps	2	100%	✓	/	50 mg/l 100 % du temps	2	100%	✓
Sommes des pesticides	12	0,53 µg/l	0,30 µg/l	/	/	/	/	/	0,5 µg/l 100 % du temps	11	92%	✗
Sommes des pesticides (hors non pertinent)	12	0,14 µg/l	0,07 µg/l	5 µg/l 95 % du temps	12	100%	✓	/	/	/	/	/
pesticide / matière active	12	0,20 µg/l	/	/	/	/	/	/	0,1 µg/l 100 % du temps	3	25%	✗
Pesticide / matière active (hors non pertinent)	12	0,06 µg/l	/	2 µg/l 95 % du temps	12	100%	✓	/	/	/	/	/

b) Indice de protection de la ressource

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et opérationnelles mises en œuvre pour protéger les captages : arrêté de protection, mise en place d'un plan d'actions et acquisition partielle des terrains.



Carte des deux aires d'alimentation des captages (AAC) de Ribou et Rucette.

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance	2022	2023
-----------------	---	------	------

Pour les captages de Cholet Agglomération :				
	Captage Ribou	%	100%	100%
	Captage Rucette	%	100%	100%
Pour les achats d'eau :				
	SIDAEP Mauges Gatine	%	85%	84%
Volumes produits ou importés/exportés	Ribou	m3	4 225 524	3 532 968
	Rucette	m3	201 851	217 733
	SIADep Mauges Gatine	m3	1 898 049	1 834 116
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	95%	95%

Pour les captages de Cholet Agglomération (Ribou et Rucette), la démarche est à son niveau maximum : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre, et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Le rapport d'activités 2023 concernant la protection des captages de Ribou et de la Rucette est disponible sur le site internet de l'Agglomération www.cholet.fr

Pour les achats d'eau auprès du SIDAEP Mauges Gatine, l'indicateur est à 80 % pour le captage de Montjean et 100 % pour Saint Maur.

Cela est pondéré par les volumes produits et les volumes importés/exportés.

B – Qualité de l'eau potable

a) Conformité et limites de référence

"L'eau consommée doit être propre à la consommation" (extrait du Code de la Santé Publique). Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- La qualité organoleptique,
- La qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux,
- Les substances indésirables,
- Les substances toxiques,
- Les pesticides et les produits apparentés,
- La qualité microbiologique.

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- La valeur de qualité limite, appelée également conformité : pour différents paramètres bactériologiques (entérocoques, escherichia coli...) ou physico-chimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb...), le Code de la Santé Publique fixe une valeur qui ne doit pas être dépassée. Un dépassement implique de déclarer l'eau non-conforme et de rechercher et mettre rapidement en œuvre une solution de mise en conformité de l'eau distribuée car la récurrence du dépassement peut représenter à terme une menace pour la santé des consommateurs.

- la valeur de qualité de référence : il n'est pas obligatoire de respecter ces valeurs imposées par le Code de la Santé Publique pour un certain nombre de paramètres bactériologiques (coliformes,...) ou physico-chimiques (turbidité, cuivre, fer total, ...). Toutefois le dépassement récurrent de la valeur de référence doit conduire à trouver une solution pour éliminer le problème ainsi mis en évidence, en raison des incidences sur les installations de production, les réseaux de distribution publics ou privés ou bien encore le confort d'utilisation par les consommateurs.

b) Conformité de l'eau potable

Les indicateurs ci-dessous représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le code de la santé publique sur la physico-chimie et la microbiologie.

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2022	2023
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	100 %	99,1 %
P101.1a	Nombre de prélèvements en microbiologie	unité	213	221
P101.1b	Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie	unité	0	2
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	%	100 %	100 %
P102.1a	Nombre de prélèvements en physico-chimie	unité	62	54
P102.1b	Nombre de prélèvements non conformes en physico-chimie	unité	0	0

99,1 % des analyses sur le réseau de distribution sont conformes.

Les deux non-conformités sont liés à des détections microbiologiques qui ont fait l'objet d'actions immédiates et contre analyse conforme.

Les deux tableaux suivants représentent les statistiques des résultats des contrôles entre la production et la distribution.

La Production		Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Total	
Limite de qualité		Nb PLV total	Nb PLV Conformes	Nb PLV total	Nb PLV Conformes	Nb PLV total	Nb PLV Conformes
Limite de qualité	Microbiologique	223	221	78	78	301	299
	Physico-chimique	54	54	42	39	96	93
Taux de conformité	Microbiologique	99,1%		100,0%		99,3%	
	Physico-chimique	100,0%		92,9%		96,9%	

La Distribution		Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Total	
Limite de qualité		Nb total de résultats	Nb total de résultats Conformes	Nb total de résultats	Nb total de résultats Conformes	Nb total de résultats	Nb total de résultats Conformes
Limite de qualité	Microbiologique	442	440	156	156	598	596
	Physico-chimique	10 489	10 489	175	172	10 664	10 661
Taux de conformité	Microbiologique	99,5%		100,0%		99,7%	
	Physico-chimique	100,0%		98,3%		99,9%	

c) Référence de qualité de l'eau potable

Le tableau suivant représente les statistiques des résultats des contrôles vis-à-vis de la référence de qualité.

Production et distribution		Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Total	
		Nb total d'analyses	Nb conformes	Nb total d'analyses	Nb conformes	Nb total d'analyses	Nb conformes
Référence de qualité	Microbiologique	888	884	156	156	1 044	1 040
	Physico-chimique	2 412	2 401	520	516	2 932	2 917
Taux de conformité	Microbiologique	99,5%		100,0%		99,6%	
	Physico-chimique	99,5%		99,2%		99,5%	

Un seul paramètre est hors référence du contrôle sanitaire et concerne l'équilibre calco-carbonique. Une non-conformité concerne l'usine de Rucette et est liée à un défaut sur l'injection de soude. Ce point a fait l'objet d'une mesure corrective immédiate.

Les autres non-conformités concernent l'usine de Ribou où la minéralité de l'eau est reconstituée dans le cadre du process. Compte tenu de la variabilité de la qualité de l'eau brute, cela génère une adaptation régulière du réglage de cette reminéralisation pour que l'eau reste légèrement entartrante.

C – Gestion patrimoniale des réseaux

La gestion patrimoniale des réseaux nécessite une bonne connaissance des réseaux et de leurs caractéristiques.

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance	points	2022	2023
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		108	108

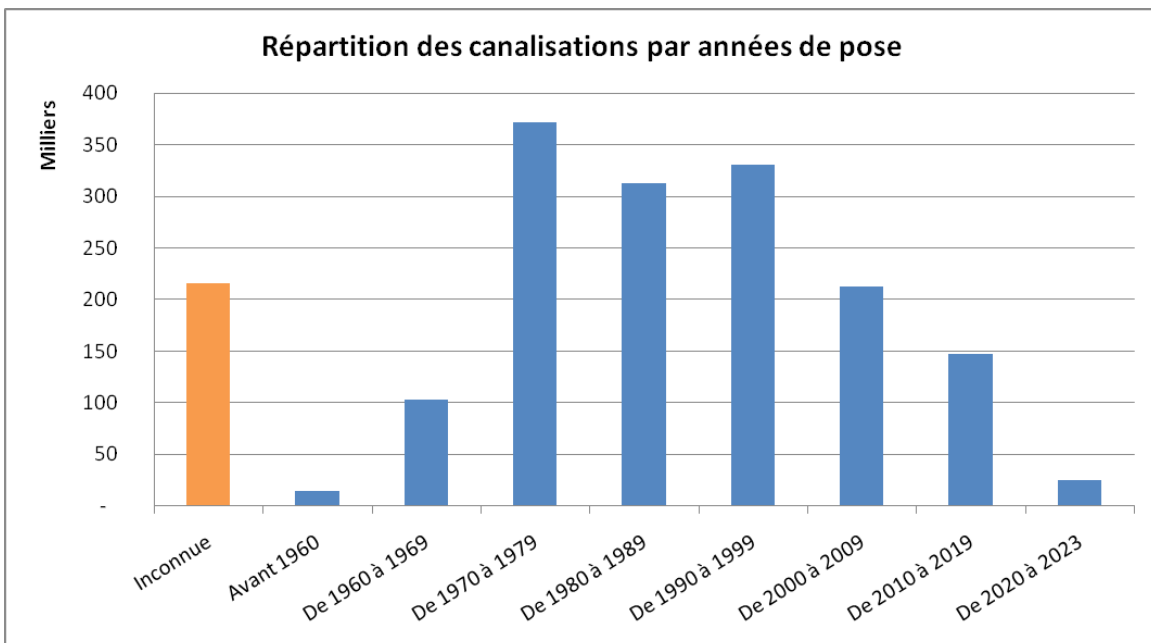
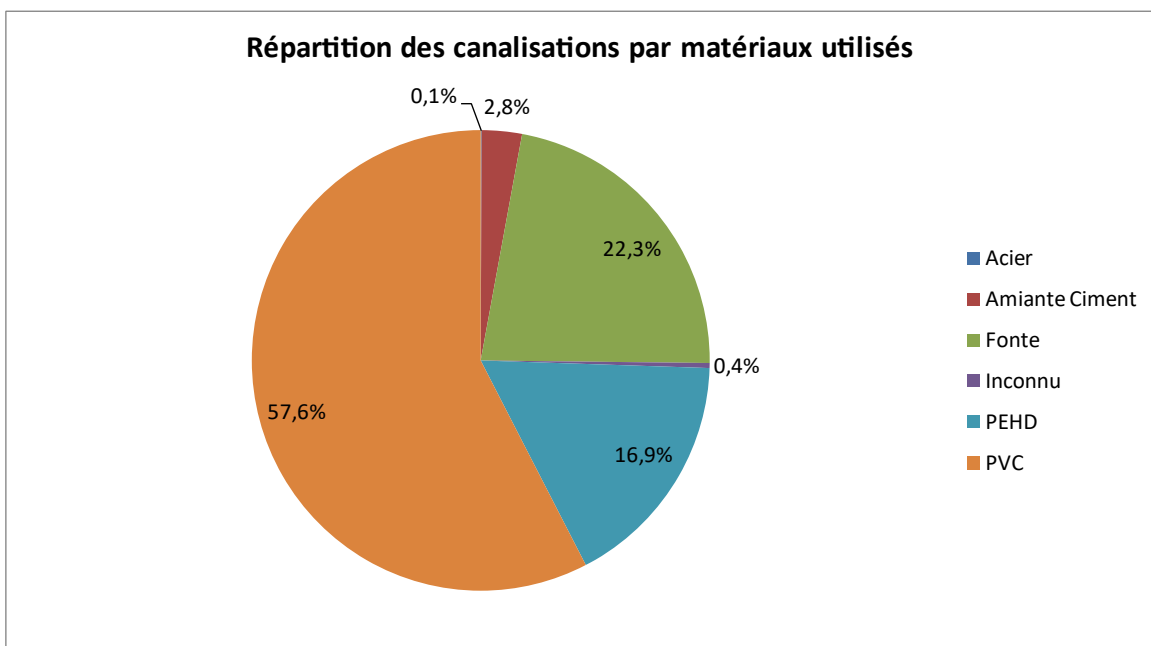
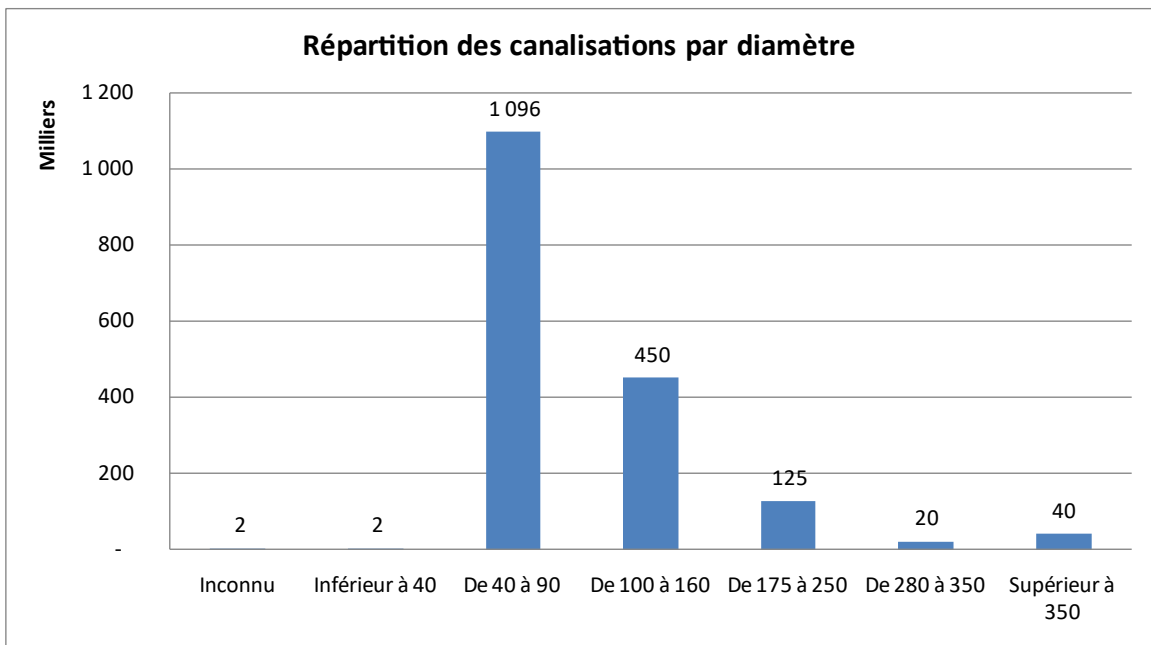
Le nombre de points de Cholet Agglomération correspond à un service disposant des plans mis à jour des réseaux et du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution.

Les principaux paramètres des canalisations à connaître concernent le diamètre, le matériau et la date de pose.

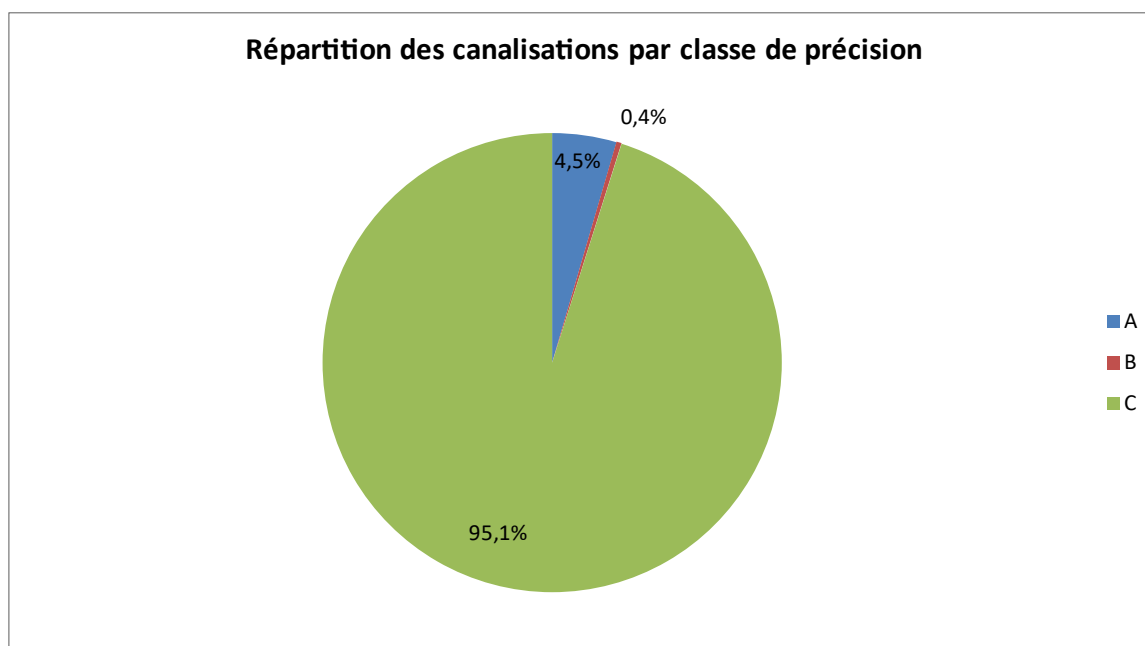
Taux de connaissance des canalisations					
Diamètre		Matériau		Année de pose	
Linéaire inconnu (km)	Proportion connue	Linéaire inconnu (km)	Proportion connue	Linéaire inconnu (km)	Proportion connue
1,94	99,9 %	6,17	99,6 %	216,17	87,5 %

A noter :

- 63 % du linéaire des canalisations ont un diamètre entre 40mm et 90mm
- 57 % des canalisations sont en PVC
- 60 % des canalisations ont été posées entre 1970 et 2000
- l'âge moyen des canalisations ayant une date de pose connue est de 35 ans
- 4,5 % des canalisations sont en classe A



Il est désormais également demandé la classe de précision qui correspond à une indication de localisation : la classe de précision A comprend les canalisations que l'on peut localiser dans un faisceau de 50cm.



D - Performance sur réseau

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2021	2022	2023	Maine et Loire 2022 *
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	85%	86%	89,7 %	89,7 %

*Données SISPEA 2022

Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur l'année civile, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable) et d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés d'autres services d'eau potable).

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2021	2022	2023
P105.3	ILVNC, Volumes non comptés	m ³ /km/j	1,46	1,75	1,12

L'indice linéaire des volumes non comptés, ici comptabilisé sur l'année civile, intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en m³/km/jour et est calculé en divisant le volume journalier non comptabilisé sur le linéaire de réseau de distribution.

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2021	2022	2023	Maine et Loire 2022 *
P106.3	ILP, Pertes en réseau	m ³ /km/j	1,45	1,73	1,10	1,2 m ³ /km/j

*Données SISPEA 2022

L'indice linéaire de pertes en réseau, ici comptabilisé sur l'année civile, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en m³/km/jour et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution.

La valeur de l'année 2023 correspond à une valeur moyenne entre des secteurs ruraux et urbains.

ILP (m ³ /j/km)	0	1	2	2,5	3,5	4	5	8	9	10	12	13
urbain >40 ab/km	bon											
semi-urbain entre 20 et 40 ab/km			acceptable									
rural <20 ab/km					médiocre				mauvais			

Source: ENGREF / labo GEA enquête nationale auprès DDAF

Les performances globales du réseau de l'Agglomération du Choletais sont satisfaisantes pour un réseau mixte à la fois de type urbain et rural.

En 2023, le rendement ainsi que l'indice linéaire de pertes s'améliorent traduisant une meilleure performance du réseau liée au renouvellement anticipé des conduites à risques par Cholet Agglomération et au travail réalisé par l'exploitant dans la recherche et la réparation de fuites.

E - Renouvellement du réseau

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance	2021	2022	2023	Maine et Loire 2015 *
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,37 %	0,35 %	0,26 %	0,50 %

* Données Eau France 2015

En 2023, le taux de renouvellement a baissé d'un linéaire de renouvellement en baisse (notamment dû à la réalisation de chantiers complexes en urbain plus coûteux) et d'un linéaire importants de travaux neufs (extension et lotissements).

2 600 ml de canalisations ont été renouvelés dans le cadre de la gestion patrimoniale (4 600 ml en moyenne sur 5 ans).

F – Relation à l'utilisateur

Code indicateur	Indicateurs descriptifs et de performance		2022	2023
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jour ouvrable	1 j	1j
P151.1	Fréquence des interruptions de service non programmées	Nb/1000 hab	2,34	1,91
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	%	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau (N-1)	%	2,27	1,84
P155.1	Taux de réclamations	Nb/1000 hab	0,52	0,74

NB : Pour plus d'informations et pour comparer avec d'autres collectivités de taille équivalente : se référer au site de l'ONEMA (www.onema.fr ou www.services.eaufrance.fr)

Indicateurs :

- Qualité du service

- Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

- Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

- Données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R 1321-15 code de la santé publique

- Indice de connaissance patrimoniale jusqu'à 2012 et à partir de 2013

- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

- Performance du réseau

- Rendement du réseau de distribution

- Indice linéaire des volumes non comptés

- Indice linéaire de pertes en réseau

- Renouvellement du réseau

- Taux moyen de renouvellement des réseaux

- Continuité du service

- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

- Délai ouverture des branchements pour nouveaux abonnés

+ taux de respect de ce délai maximal

- Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

- Taux de réclamation

3 - Actions réalisées et à venir

A - Actions réalisées – organisation (y compris évolution hygiène & sécurité)

→ Les projets réalisés en 2023 :

- ✓ Protection de la ressource en eau des captages d'eau potable :
 - la réalisation d'une campagne de plantation de 5 km de haies à enjeux " eau " durant l'hiver 2022/2023 ;
 - Réunions de concertation pour la protection de la ressource en eau sur plusieurs thématiques (agriculture biologique, haies-bocage, etc.),
 - Suivi des travaux sur les milieux aquatiques de l'aire d'alimentation du captage de Ribou (zone du Trézon) avec l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sèvre Nantaise (EPTB SN),
 - Organisation d'animations captages : 13 journées agricoles, 9 événements, etc.,

- ✓ Sites de captage de Ribou - retenues de Ribou et Verdon :
 - Étude d'un plan de gestion " Espace Naturel Sensible " pour le lac-réservoir du Verdon : phase de diagnostic et de concertation ;
 - Poursuite de l'écopaturage pour l'entretien de végétation autour des retenues de Ribou et Verdon ;
 - Maîtrise des espèces exotiques envahissantes : la veille réalisée a permis d'intervenir de façon précoce sur une nouvelle espèce détectée en 2022 - la lézardelle et de poursuivre les opérations de confinement sur la jussie ;
 - Nombreuses sollicitations pour l'utilisation des sites pour diverses manifestations : instruction des dossiers de manifestations pour vérifier la compatibilité de l'utilisation des sites ;

- ✓ Usine de production d'eau potable :
 - Mise en service des travaux d'amélioration sur la filière de traitement de l'usine de Ribou avec :
 - injection de CO² en début de process afin d'optimiser les réactifs lors du prétraitement ;
 - installation d'un réacteur ultraviolet pour remplacer le traitement par ultrafiltration pendant les périodes de maintenance d'un skid ;
 - ajout d'un recyclage des eaux claires issues des contre-lavages des modules d'ultrafiltration pour limiter le prélèvement d'eau brute, limiter la consommation de réactifs et améliorer le rendement de l'usine ;
 - Acquisition d'un équipement de secours pour la préparation du polymère nécessaire au prétraitement de l'eau brute à l'usine de Ribou ;
 - Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre et des diagnostics préalables aux travaux de rénovation des canalisations inox et du génie civil béton des ouvrages hydrauliques dégradés à l'usine de Ribou.
 - Mise en place de la vidéo-protection des usines de traitement de Ribou et Rucette ;

- ✓ Réseaux d'eau potable :
 - 36 chantiers ont été pilotés en 2023, pour un total d'environ 1 472 000 € HT
 - 2 613 ml de renouvellement de canalisations anciennes ;
 - 4 205 ml de canalisations nouvelles en lotissement ou zones d'activités ;
 - 2 386 ml d'extension ;
 - 1,74 tonnes de CO₂ évitées grâce à l'utilisation d'un carburant neutre en CO₂ pour le transport de conduites d'eau potable en fonte ;
 - 150 avis techniques émis sur la desserte par les réseaux d'eau potable de projets divers ;

- ✓ Ouvrages structurants :
 - Lancement de l'étude stratégique de définition du futur programme d'investissement sur les ouvrages structurants d'alimentation et de desserte en eau potable.

→ Faits marquants de l'année 2023 :

- ✓ Concertation avec l'ensemble des agriculteurs concernés par le captage de Ribou pour les travaux sur les milieux aquatiques,
- ✓ Après 2 années sans remplissage complet, premier passage en surverse du barrage du Verdon en avril 2023,
- ✓ Première réunion des acteurs pour le plan de gestion de la retenue du Verdon,
- ✓ Engagement de Cholet Agglomération pour le Schéma Directeur de Gestion de la Ressource en Eau de Maine de Loire,
- ✓ Test d'écopage pour le remplissage des avions bombardiers d'eau sur la retenue du Verdon,
- ✓ Entretien du site de captage de Ribou, zone de l'Oumois, par débardage à cheval,
- ✓ Premiers travaux de remplacement de conduites inox défectueuses à l'usine de Ribou sur les secteurs prioritaires,
- ✓ Journée technique captage sur l'intérêt des couverts végétaux en inter-cultures,
- ✓ Animation d'un stand sur le tour de Cholet pour valoriser l'intérêt de l'agriculture biologique pour la qualité de l'eau.

Prestations confiées à des associations d'insertion : Entretien des périmètres de protection des captages :

Intervention de l'association d'insertion Éclaircie pour l'entretien autour des lacs-réservoirs de Ribou et du Verdon (terrains et barrages) et du captage de La Rucette avec notamment l'usage d'un broyeur prêté par le service déchets pour optimiser les prestations.

Ces prestations concernent l'entretien de végétation, le ramassage des déchets...

Cela comprend également la maintenance du contrôle d'accès (bornes escamotables) au niveau du port de Ribou pour réguler l'accès au périmètre rapproché sensible.

	Montant 2023
Entretien autour des sites des captages (barrages Ribou et Rucette, lacs-réservoirs de Ribou et Verdon, et captage d'eau souterraine de Rucette)	122 584,00 € HT

- Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

→ Fuites :

Nature des Travaux	2022	2023
Fuites canalisations réparées	124	121
Fuites branchements réparées	167	165
Fuites accessoires réparées	15	12
TOTAL	306	298

→ Extensions de réseaux en 2023 :

Commune	Localisation
CHOLET	Rue d'Alençon
	Rue Henri Cousseau
	Impasse de la Haie
	Rue Camille Guérin
CHOLET (Le Puy Saint Bonnet)	Les Champs Vilains
LA ROMAGNE	Le Bois Durand
LA SEGUINIÈRE	Lotissement Coeur de Bourg
	Vieilmur
LE MAY-SUR-EVRE	Rue Joachim du Bellay
LYS-HAUT-LAYON (La Fosse de Tigné)	Le Sablon
LYS-HAUT-LAYON (Tigné)	Rue des Jonchées
MAZIERES-EN-MAUGES	La Barre
MONTILLIERS	Chemin des Bordages
NUAILLE	Lotissement Le Frêne
SAINT PAUL DU BOIS	Rue du Prieuré
TOUTLEMONDE	La Grande Chimbaudière
	Place Abbé Drillau
YZERNAY	Lotissement La Chapelle (tranche 2)

→ Renouvellements de réseaux en 2023 :

Commune	Localisation
CHOLET	Rue Saint Louis Rue Jean-Baptiste Dubillot Rues du Charolais et de Salers Avenue du Chêne Rond Boulevard Delhumeau Plessis Impasse du 91 boulevard Gustave Richard
CHOLET (Le Puy Saint Bonnet)	CAE Bois de la Cure
CORON	Rue des Noues
LA TESSOUALLE	Rues Notre Dame, du Paradis et du Bordage Morin
MAULEVRIER	Rue Stofflet et route des Aubiers
	Place Emilie Chacun et rue des petits Ponts

→ Travaux de branchements (hors finitions) :

Nature des Travaux	2022	2023
Branchements créés par la Collectivité, par l'Exploitant ou par des tiers (rétrocession lotissements)	390	342
Branchements renouvelés par la Collectivité ou par l'Exploitant	319	204
Branchements en plomb avant compteurs restant identifiés sur le service	14	7
Branchements en plomb supprimés	5	10

→ Renouvellement électro-mécanique sur les ouvrages :

EAU DE CHOLET-Veolia a procédé au renouvellement prévu au programme contractuel comprenant : 37 équipements renouvelés concernaient l'usine de Ribou, 3 l'usine de la Rucette et 31 le réseau.

→ Déploiement du télérelevé des compteurs

En 2023, le déploiement du télérelevé s'est poursuivi prioritairement sur la Ville de Cholet et ses alentours. 8 034 compteurs ont été remplacés en 2023 équipés d'un module et 3 090 modules seuls ont été installés.

Bilan global au 31/12/2023 du déploiement du télérelevé :

- compteurs renouvelés depuis le début du contrat = 27 252
- modules posés depuis le début du contrat = 15 647
- compteurs restants à équiper :
 - modules Suez restants = 508
 - compteurs nus = 404

C - Dépenses (H.T.) de l'exercice (Hors restes à réaliser)

Barrages (API 039)	8 588,29 €
Protection de la ressource en eau (API 041)	4 346,67 €
Usines (API 042)	44 228,67 €
Réservoirs (API 056)	36 675,89 €
Réseaux (API 526)	1 804 101,62 €
Acquisition de matériel (API 557)	0 €
Remboursement des emprunts (capital)	406 506,86€
Dépenses d'ordre (investissement)	168 280,93 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 472 728,93 €

Indicateurs :

- Montants financiers de travaux engagés sur l'exercice
- Montants des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

D - Investissements à venir

À venir pour 2024 :

- Poursuite des travaux sur les milieux aquatiques visant la reconquête de la ressource du captage de Ribou,
- Définition d'une nouvelle stratégie bois pour le captage de Ribou et poursuite des campagnes de plantations de haies à enjeux eau,
- Poursuite de la protection du captage de Rucette avec le rebouchage des puits inutilisés,
- Travaux de drainage du barrage de Ribou nécessaire au confortement de la stabilité du barrage,
- Mise en place d'une micro-turbine en autoconsommation pour l'usine de Ribou,
- Poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre pour la reprise des bétons dégradés et des conduites en inox corrodées. Attribution et réalisation des travaux de rénovation des canalisations et des ouvrages retenus,
- Poursuite des investissements sur le renouvellement des réseaux d'eau potable afin de réduire les fuites et maintenir leurs performances avec la candidature à un appel à projet "conduites fuyardes" de l'Agence de l'Eau.
- Étude stratégique d'un nouveau programme d'investissement sur les ouvrages d'eau potable :
 - Poursuite des études des scénarios,
 - Lancement en 2024 et 2025 d'études de conception pour la construction d'une station de refoulement de l'eau potable produite et des réservoirs de stockage d'eau nécessaires.
- Poursuite du plan de communication Eau potable et campagne de promotion de la télérelève pour un suivi et une baisse de la consommation par abonné.

→ Renouvellement de réseaux prévus en 2024 :

En 2024, il est prévu de poursuivre les investissements sur le renouvellement des réseaux d'eau potable afin de réduire les fuites et maintenir leurs performances.

Commune	Localisation
BEGROLLES-EN-MAUGES	La Maison Neuve
CHOLET	Boulevard de Strasbourg
	Boulevard Jeanne d'Arc
	Rues Bir Hakeim et Pierre Brossolette
CORON	Rue Joachim du Bellay
	Rues des Moulins et de l'Auriet
	Grignon
LA ROMAGNE	Rue de Bel Air
LE MAY-SUR-EVRE	La Caltière, La Bourie et La Grande Haie
LYS-HAUT-LAYON (Saint Hilaire du Bois)	La Beunoche
LYS-HAUT-LAYON (Vihiers)	Rues Joachim du Bellay et Saint Exupéry
MAULEVRIER	Rue du Prieuré
	Rue des Mélines
	Rue de la Paix
	Rue du Dauphin

→ Suivi des branchements en plomb :

Repérage et renouvellement des branchements résiduels en plomb.

Indicateurs :

- *présentation des projets à l'étude*
- *montants prévisionnels des travaux*
- *présentation programmes pluriannuels adoptés par CC*
- *suivi branchement en plomb (nombre de branchements en plomb supprimés ou modifiés, % des branchements en plomb restant à modifier ou supprimer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport)*

4 - Financement du service

A - Montants des recettes d'exploitation

Recettes d'exploitation du délégataire EAU DE CHOLET-Veolia pour 2023

Les chiffres indiqués sont issus du rapport annuel du délégataire EAU DE CHOLET-Veolia.

	Montants 2023
Exploitation du service	6 282 870 €
Travaux attribués à titre exclusif	611 079 €
Autres Produits :	
- Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	4 890 959 €
- Autres produits accessoires	232 928 €

Recettes d'exploitation de Cholet Agglomération en 2023 (compte financier unique y compris rattachements)

Redevance eau potable (part communautaire) vente d'eau	3 707 845,46 €
Travaux (conventions aménageurs)	115 282,49 €
Subventions d'exploitation (Agence de l'eau et Département)	138 238,10 €
Produits exceptionnels (dont reversement solde chèques eau)	43 174,05 €
Part Cholet Agglomération des CEE	5 401,34 €
Revenu des immeubles et autres produits divers	7 605,94 €
Reprise sur provisions et dépréciations	210,70 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES	4 017 758,08 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE (dotation aux amortissements)	142 007,64 €
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	4 159 765,72 €

Indicateurs :

- recette Cholet Agglomération
- recette exploitant
- autres recettes d'exploitation

B - État de la dette

- Encours total de la dette au 31 décembre 2023 : 3 609 252,61 € (4 015 759,47 € au 31/12/2022)
- Montant des annuités payées au cours de l'exercice 2023 : 406 506,86 € (capital), 18 957,51 € (intérêts)
- Durée d'extinction de la dette : 9,2 années (10,2 années à fin 2022)
- Capacité de désendettement : 1,35 ans (1,36 ans à fin 2022)

Indicateurs :

- durée extinction dette

- en cours de la dette, montant des annuités de remboursement de la dette du dernier exercice : capital et intérêts

Indicateurs :

- montant des subventions obtenues

5 - Tarification du service

A - Présentation générale des modalités de tarification du service

Le prix de l'eau se décompose :

- de parts fixes : abonnement délégataire et abonnement collectivité,
- de parts variables, en fonction de la quantité d'eau réellement consommée,
 - . Prix au m³ : part délégataire et part collectivité,
 - . Prix au m³ : Taxes et redevances (Agence de l'Eau),
- de la TVA (taux de 5,5%).

Les tarifs du délégataire sont actualisés tous les ans en application de la formule de révision prévue au contrat et sont donc identiques pour toutes les communes du territoire. Les tarifs de la collectivité sont fixés chaque année par décision du Président et seront harmonisés au 1^{er} janvier 2024.

Tarification basée sur le type de local et le choix par l'usager de services différents :

- **Tarif bleu** : réservé aux locaux à usage d'habitation

Relève 2 fois/an

Factures semestrielles

- **Tarif vert** : Autres abonnés – au choix de l'abonné

Factures semestrielles sur la base de relevés effectifs

- **Tarif jaune** : Autres abonnés – au choix de l'abonné

Factures bimestrielles sur la base de relevés effectifs

- **Tarif orange** : Autres abonnés – au choix de l'abonné

Factures mensuelles sur la base de relevés effectifs

services supplémentaires, a minima :

- . un service d'aide au pilotage des consommations d'eau,

- . un service de communication et d'alerte au quotidien en cas de changement des conditions de fourniture d'eau,
- . une gestion clientèle spécifique,
- . un audit initial de site sur les usages de l'eau et les pistes d'économies identifiées,
- . la mise en place d'une sonde kapta : suivi en continu de la qualité de l'eau,
- . un appui technique concernant des analyses spécifiques dont l'abonné aurait besoin dans son process,
- . une relation privilégiée " Grands comptes " pour des rendez-vous personnalisés.

1) Tarifs au 01/01/2023

La TVA appliquée sur les tarifs d'eau potable est de 5,5 %.

a) Tarifs délégataire : EAU DE CHOLET Veolia

Les tarifs sont indiqués HT, la TVA applicable est de 5,5 %.

Toutes communes	Tarif bleu	Tarif vert	Tarif jaune	Tarif orange
	01/01/23	01/01/23	01/01/23	01/01/23
Abonnement (en €/an)	22,04	22,04	44,08	440,80
Consommation (en €/m ³)	0,947	0,947	0,947	0,947

b) Tarifs Collectivité – Cholet Agglomération

Les tarifs sont indiqués HT, la TVA applicable est de 5,5 %.

Cholet-PSB, La Tessoualle et Saint-Christophe-du-Bois	Tarif bleu	Tarif vert	Tarif jaune	Tarif orange
	01/01/23	01/01/23	01/01/23	01/01/23
Abonnement (en €/an)	17 €	17 €	153 €	3 060 €
Consommation (en €/m ³)	0,51 €	0,51 €	0,45 €	0,31 €
La Romagne				
Abonnement (en €/an)	21 €	21€	153 €	3 060 €
Consommation (en €/m ³)	0,58 €	0,58 €	0,47 €	0,37 €
Tigné, Tancoigné et La Fosse de Tigné				
Abonnement (en €/an)	27 €	27 €	153 €	3 060 €
Consommation (en €/m ³)	0,37 €	0,37 €	0,34 €	0,24 €
Autres Communes				
Abonnement (en €/an)	19 €	19 €	153 €	3 060 €
Consommation (en €/m ³)	0,38 €	0,38 €	0,30 €	0,24 €

2) Tarifs au 01/01/2024

a) Tarifs délégataire : EAU DE CHOLET Veolia

Les tarifs sont indiqués HT, la TVA applicable est de 5,5 %.

Toutes communes	Tarif bleu	Tarif vert	Tarif jaune	Tarif orange
	01/01/24	01/01/24	01/01/24	01/01/24
Abonnement (en €/an)	22,12 €	22,12 €	44,24 €	221,20 €
Consommation (en €/m ³)	0,951 €	0,951 €	0,951 €	0,951 €

b) Tarifs Collectivité – Cholet Agglomération

Les tarifs sont indiqués HT, la TVA applicable est de 5,5 %. Ils sont harmonisés sur l'ensemble du territoire communautaire.

Toutes communes	Tarif bleu	Tarif vert	Tarif jaune	Tarif orange
	01/01/24	01/01/24	01/01/24	01/01/24
Abonnement (en €/an)	19 €	19 €	155 €	3 091 €
Consommation (en €/m ³)	0,41 €	0,41 €	0,37 €	0,31 €

Le règlement de service a fixé d'autres tarifs actualisables dont au 01/01/2023 :

Frais d'accès au service	23,14 € HT
Frais d'accès au service avec déplacement	59,50 € HT
Frais d'interventions diverses dont ouverture ou de fermeture de branchement	58,40 € HT
Pénalité en cas d'infraction aux règles d'usage du service	165,30 € HT
Pénalités pour non-paiement de facture dans le délai	
- 1 ^{ère} relance	3,30 € HT
- 2 ^{ème} relance	13,22 € HT

Les frais de branchements sont réalisés après devis au réel établi sur les prix de la concession de service public. La TVA applicable à ces frais est de 10 %.

c) Part des organismes publics :

Tarifs HT (€/m ³)	Tarif 2023	Tarif 2024	Destinataire
Redevance pollution d'origine domestique ⁽¹⁾	0,30 €/m ³	0,30 €/m ³	Agence de l'Eau
Redevance préservation des ressources en eau	0,0507 €/m ³	0,0507 €/m ³	Agence de l'Eau

⁽¹⁾ Les redevances pollution d'origine domestique et préservation des ressources en eau prélevées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sont applicables à l'ensemble des abonnés du service d'eau.

Indicateurs :

- Tarifs Cholet Agglomération (avec date de la décision)

. Tarifs délégataire

. Autres organismes (AELB)

. TVA

+ Frais d'accès au service

+ Tarifs autres prestations facturées aux abonnés

B - Prix du service

Les encadrés ci-dessous reconstituent le détail d'une facture théorique des services de distribution de l'eau potable pour une consommation annuelle de 120 m³. Les chiffres indiqués sont ceux appliqués au 1^{er} janvier des deux années considérées.

a) Facture 120 m³ pour toutes les communes du territoire de Cholet Agglomération :

SERVICE D'EAU	Tarifs pour 120 m ³ au 01/01/23	Tarifs pour 120 m ³ au 01/01/24	Variation en %	Variation en €
Part fermière				
Abonnement annuel	22,04 €	22,12 €	0,36 %	0,08 €
Consommation	113,64 €	114,12 €	0,42 %	0,48 €
Total part fermière	135,68 €	136,24 €	0,41 %	0,56 €
Part communautaire				
Abonnement annuel	17,00 €	19,00 €	11,76 %	2 €
Consommation	61,20 €	49,20 €	- 19,61 %	-12 €
Total part communautaire	78,20 €	68,20 €	- 12,78 %	-10 €
Taxes et redevances				
Préservation des ressources en eau	6,08 €	6,08 €	0 %	0 €
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0 %	0 €
TOTAL HT	255,96 €	246,52 €	-3,69 %	- 9,44 €
TVA 5,5 %	14,08 €	13,56 €	-3,69 %	- 0,52 €
TOTAL TTC	270,04 €	260,08 €	- 3,69 %	- 9,96 €
Soit pour 120 m³ théoriques (TTC)	2,25 €/m³	2,17 €/m³	- 3,55 %	0,08 €

b) Facture 120 m³ périmètre ex-EDL :

SERVICE D'EAU	Tarifs pour 120 m³ au 01/01/23	Tarifs pour 120 m³ au 01/01/24	Variation en %	Variation en €
Part communautaire				
Abonnement annuel				
Part exploitant	22,04 €	22,12 €	3,63 %	0,08 €
Part communautaire	19,00 €	19,00 €	0 %	0 €
Consommation				
Part exploitant	113,64 €	114,12 €	0,42 %	0,48 €
Part communautaire	41,60 €	49,20 €	18,27 %	7,60 €
Taxes et redevances				
Préservation des ressources en eau	6,08 €	6,08 €	0 %	0 €
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0 %	0 €
TOTAL HT	238,36 €	246,52 €	3,42 %	8,16 €
TVA 5,5 %	13,11 €	13,56 €	3,43 %	0,45 €
TOTAL TTC	251,47 €	260,08 €	3,43 %	8,67 €
Soit pour 120 m³ théoriques (TTC)	2,09 €/m³	2,17 €/m³	3,82 %	0,08 €

c) Facture 120 m³ périmètre ex-ROC :

SERVICE D'EAU	Tarifs pour 120 m ³ au 01/01/23	Tarifs pour 120 m ³ au 01/01/24	Variation en %	Variation en €
Part communautaire				
Abonnement annuel				
Part exploitant	22,04 €	22,12 €	3,63 %	0,08 €
Part communautaire	21,00 €	19,00 €	- 9,52 %	- 2,00 €
Consommation				
Part exploitant	113,64 €	114,12 €	0,42 %	0,48 €
Part communautaire	69,80 €	49,20 €	- 29,51 %	-20,60 €
Taxes et redevances				
Préservation des ressources en eau	6,08 €	6,08 €	0 %	0 €
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0 %	0 €
TOTAL HT	268,56 €	246,52 €	- 8,21 %	- 22,04 €
TVA 5,5 %	14,77 €	13,56 €	- 8,20 %	- 1,21 €
TOTAL TTC	283,33 €	260,08 €	- 8,21 %	- 23,25 €
Soit pour 120 m³ théoriques	2,35 €/m³	2,17 €/m³	- 7,66 %	- 0,18 €

d) Facture 120 m³ périmètre ex-RSS

SERVICE D'EAU	Tarifs pour 120 m ³ au 01/01/23	Tarifs pour 120 m ³ au 01/01/24	Variation en %	Variation en €
Part communautaire				
Abonnement annuel				
Part exploitant	22,04 €	22,12 €	3,63 %	0,08 €
Part communautaire	27,00 €	19,00 €	- 29,62 %	8,00 €
Consommation				
Part exploitant	113,64 €	114,12 €	0,42 %	0,48 €
Part communautaire	44,04 €	49,20 €	11,72 %	5,16 €
Taxes et redevances				
Préservation des res- sources en eau	6,08 €	6,08 €	0 %	0 €
Redevance pollution do- mestique	36,00 €	36,00 €	0 %	0 €
TOTAL HT	248,80 €	246,52 €	-0,92 %	- 2,28 €
TVA 5,5 %	13,68 €	13,56 €	-0,87 %	- 0,12 €
TOTAL TTC	262,48 €	260,08 €	- 0,91 %	- 2,40 €
Soit pour 120 m³ théo- riques	2,19 €/m³	2,17 €	-0,92 %	-0,02 €

Indicateurs :

- Facture 120 m³ au 1^{er} Janvier N (année N = année du rapport) (en € TTC) :

. avec explication part fixe, part variable, part délégataire, part Cholet Agglomération

. Comparaison N-1 (+ évolution)

. Part revenant à la collectivité et part revenant aux délégataires

. Coût avec et sans redevance AELB

- Montant de la facture non proportionnel au volume consommé (tarifs hors consommation) avec évolution et explications correspondantes

- Prix TTC du service au m³ pour 120 m³

6 - Actions de solidarité

Bilan des chèques eaux 2023

Le dispositif des chèques eaux a pour but d'aider les personnes en situation difficile pour le paiement de la part eau potable de leurs factures d'eau. Le solde de l'enveloppe prévue au Contrat Eau de Cholet est reversé au budget eau potable de Cholet Agglomération

	Communes	Nombre de bénéficiaires	Chèques distribués en 2023
Nouveau contrat EAU DE CHOLET	Cholet	38	21 149,92 €
	La Séguinière	8	612,57 €
	La Tessoualle	4	300,11 €
	Le May-sur-Evre	37	1 715,66 €
	St Léger-sous-Cholet	5	463,20 €
	Cléré sur Layon	1	154,06 €
	Maulévrier	2	392,70 €
	La Plaine	1	100,00 €
	St Christophe du Bois	2	600,00 €
	St Paul du Bois	19	482,05 €
	Montilliers	1	77,29 €
	Yzernay	16	589,14 €
	Trémont	1	24,48 €
	Saint Hilaire du Bois	2	48,85 €
	Tigné	2	48,41 €
	Toutlemonde	2	229,62 €
	Le Voide	4	642,88 €
	Cerqueux /s Passavant	7	255,34 €
	Tancoigné	11	389,04 €
	Nueil sur Layon	15	505,10 €
Vihiers	18	1 362,61 €	
TOTAL 2023		196	30 143,03 €

Montant des abandons de créances et versement au fonds de solidarité (2023)

	2022	2023
Nombre de demandes reçues	157	89
Créances irrécouvrables (€ TTC)*	15 165 €	49 611 €
Montant du versement au fonds de solidarité (€ TTC)	6 067 €	1 786,00 €
Montant des abandons de créances ou de versements à des fonds de solidarité	8 738,98 €	4 828,36 €

* Données CARE Veolia

Dégrèvements :

	2022	2023
Nb total de demandes	72*	89
Nb de demandes acceptées sur la part eau potable	63	57
Volume dégrévé (m ³)		
- part délégataire		
- part collectivité	33 231 m ³	31 810 m ³

(Source : décisions Cholet Agglomération)

*Seuls les dossiers jugés admissibles par le délégataire eau potable sont soumis pour décision à la collectivité.

La collectivité accepte de dégrever les factures d'eau des locaux d'habitation après une fuite d'eau conformément aux dispositions réglementaires.

Pas de mise en place d'actions de coopération décentralisée

Indicateurs :

- Bilan des chèques eau
- Montant des abandons de créances ou des versements à des fonds de solidarité
- Nombre de demandes reçues
- Descriptif des montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites



ZONE DE DISTRIBUTION : CHOLET

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

- A : Eau de bonne qualité
- B : Eau de qualité convenable
- C : Eau de qualité insuffisante
- D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : RIBOU_EXHAURE. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Cholet Ribou, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (CHOLET, SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS, TESSOUALLE (LA)), soit 58251 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE AGGLO DU CHOLETAIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **113**
Conformité : **99 %**
Valeur maxi : **3 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **14,9 mg/L**
Valeur maxi : **34 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES

A Bonne qualité

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **8**
Valeur moyenne : **24,9 microgramme/L**
Valeur maxi : **37 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **16,2 °f**
Valeur maxi : **18,3 °f**

Quelques conseils



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gov.fr

Édité le 07/03/2024

UDI 049000391

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : CHOLET-LE PUY SAINT BONNET

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A Eau de bonne qualité
	B Eau de qualité convenable
	C Eau de qualité insuffisante
	D Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est mixte.

L'eau distribuée est produite par l'usine de Cholet Rucette, où elle fait l'objet d'un traitement de filtration sur charbon grains et désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (CHOLET), soit 1631 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE AGGLO DU CHOLETAIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
---------------	---	--------------------

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES	A	Bonne qualité
----------	---	---------------

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **19,2 mg/L**
Valeur maxi : **20 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
--------------------------------------	---	--------------------

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **421**
Valeur maxi : **0,012 microgramme/L**

TRIHALOMÉTHANES	A	Bonne qualité
-----------------	---	---------------

Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **11 microgramme/L**
Valeur maxi : **26 microgramme/L**

Quelques conseils

ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
PLOMB 	Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
SAVEUR-COULEUR 	Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
RÉSEAU PRIVÉ 	Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
--------	------------------

Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **6**
Valeur moyenne : **19,6 °f**
Valeur maxi : **21,3 °f**

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 07/03/2024

UDI 049000398

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : VIHIERSOIS

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 4 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est produite par les usines de Montjean et du Thoureil, où elle fait l'objet d'un traitement complet.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 5 communes, soit 26710 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE AGGLO DU CHOLETAIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 67 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).		Nombre de prélèvements : 36 Valeur moyenne : 7,18 mg/L Valeur maxi : 19 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 24 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 421 Valeur maxi : 0,022 microgramme/L
TRihalOMÉTHANES	A	Bonne qualité
Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 25 Valeur moyenne : 34,1 microgramme/L Valeur maxi : 56 microgramme/L

Quelques conseils

	ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
	PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	SAVEUR-COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
	RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 36 Valeur moyenne : 14,2 °f Valeur maxi : 16,6 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 07/03/2024

UDI 049000660

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr>

☎ 02 49 10 47 90

ars-pdl-se-edch@ars.sante.fr @



ZONE DE DISTRIBUTION : LA ROMAGNE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2022 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BARRAGE DES RIVIERES (SEVRE), ILE RAGOT P2, ILE RAGOT P7, ILE RAGOT P8, ILE RAGOT P9. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

L'eau distribuée est produite par les usines du Longeron et de Montjean, où elle fait l'objet d'un traitement complet avec affinage.

Votre réseau alimente de façon permanente 1 commune (ROMAGNE (LA)), soit 1961 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE AGGLO DU CHOLETAIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes).		Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 12,5 mg/L Valeur maxi : 30 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 6 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 421 Valeur maxi : 0 microgramme/L
TRIHALOMÉTHANES	A	Bonne qualité
Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 38,4 microgramme/L Valeur maxi : 56 microgramme/L

Quelques conseils



ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.



PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



SAVEUR-COULEUR

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.



RÉSEAU PRIVÉ

Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 19,7 °f Valeur maxi : 25 °f

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 08/03/2024

UDI 049003979

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Direction de la Santé Publique et Environnementale - pôle eau destinée à la consommation humaine - 17 Bd Gaston Doumergue - 44262 NANTES

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr>

02 49 10 47 90

ars-pdl-se-edch@ars.sante.fr



ZONE DE DISTRIBUTION : LA SEGUINIÈRE

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2023	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2022 : A	

Origine et gestion de l'eau
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : ILE RAGOT P2, ILE RAGOT P7, ILE RAGOT P8, ILE RAGOT P9. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>L'eau distribuée est produite par l'usine de Montjean-sur-Loire, où elle fait l'objet d'un traitement complet.</p> <p>Votre réseau alimente de façon permanente 5 communes (BEGROLLES-EN-MAUGES, MAY-SUR-EVRE (LE), SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET, SEGUINIÈRE (LA), TREMENTINES), soit 16312 personnes. Le responsable des installations est : « COMMUNAUTE AGGLO DU CHOLETAIS ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU » qui assure l'exploitation du réseau.</p>

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 30 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L, cette valeur est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourissons et femmes enceintes).		Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 8,05 mg/L Valeur maxi : 19 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 421 Valeur maxi : 0 microgramme/L
TRISALOMÉTHANES	A	Bonne qualité
Les trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection par action du chlore sur la matière organique. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.		Nombre de prélèvements : 18 Valeur moyenne : 31,9 microgramme/L Valeur maxi : 52 microgramme/L

Quelques conseils	
	ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
	PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
	SAVEUR-COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.
	RÉSEAU PRIVÉ Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau peu calcaire
Concentration en calcium et magnésium de l'eau en degré français (°f). Une eau dure (calcaire) est sans risque pour la santé mais est entartrante. Une eau trop douce (sans calcaire) dissout les métaux des canalisations. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 24 Valeur moyenne : 13,9 °f Valeur maxi : 15,7 °f

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 07/03/2024

UDI 049003988

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Édition mars 2024
 CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

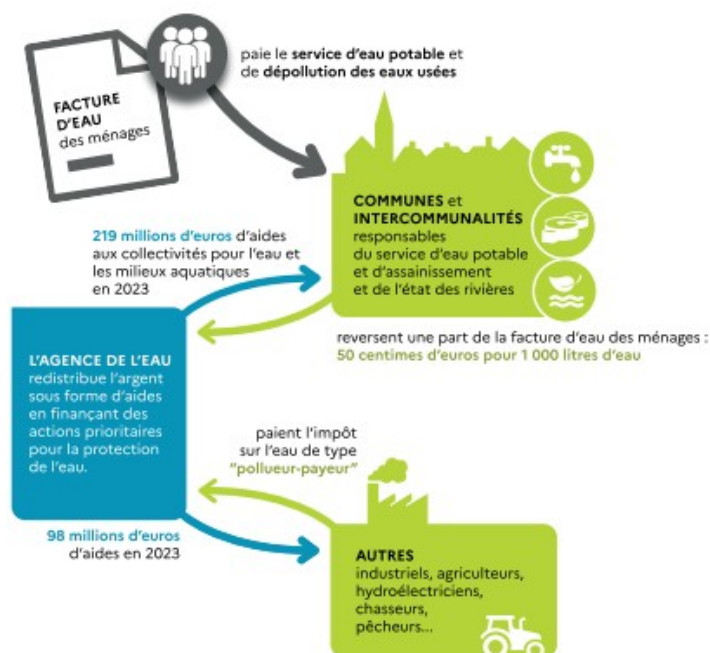
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.
 RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



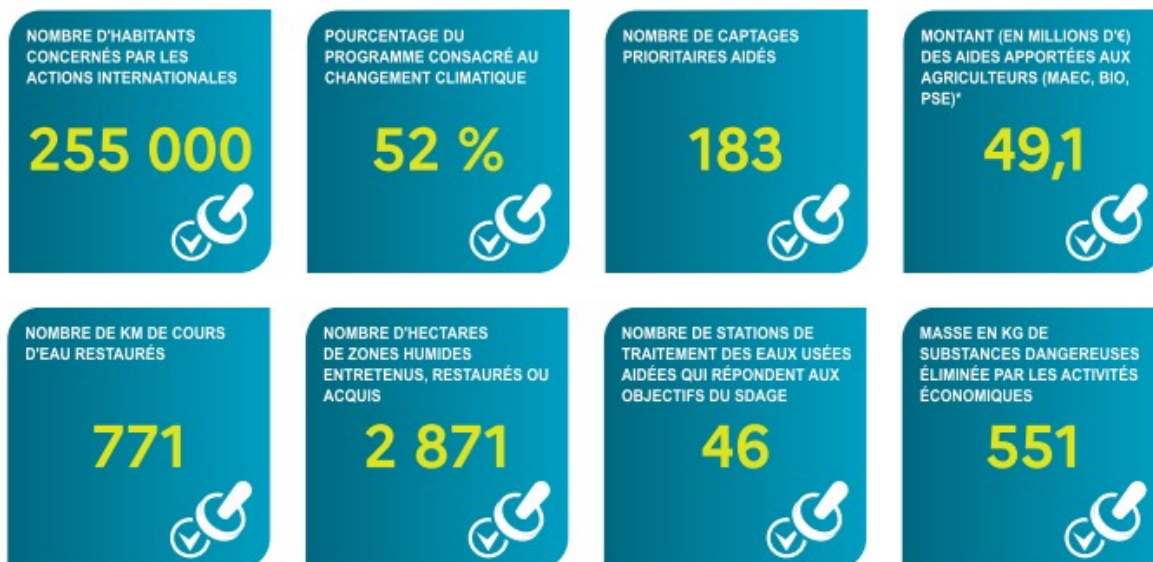
En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

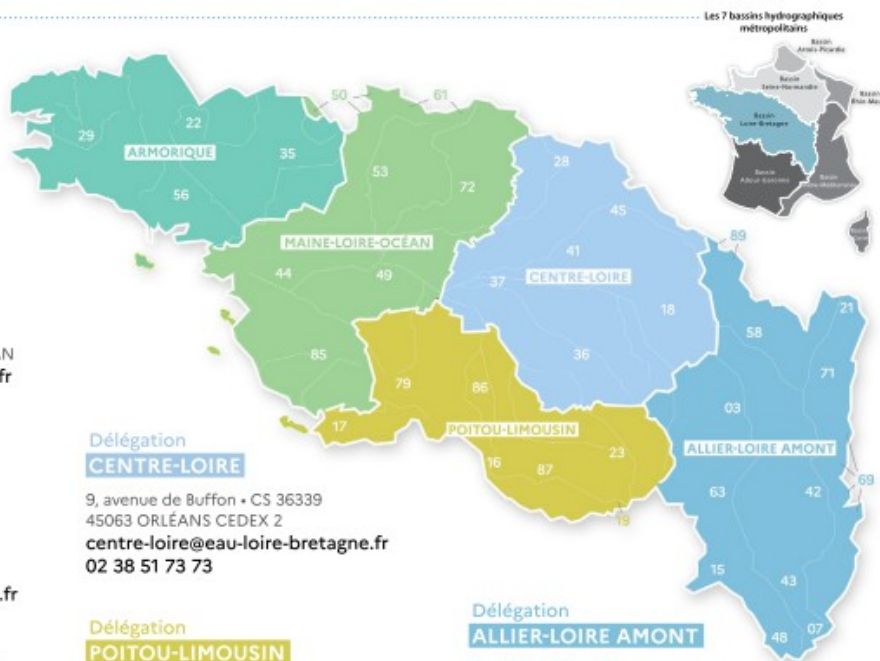
POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>